

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne le compte rendu de la dernière séance qui est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES TAUX 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les même taux d'imposition pour l'année 2015 : taxe d'habitation : 8,40 %, taxe foncier bâti : 14,61 %, taxe foncier non bâti : 56,91 %

COMPTES DE GESTION & COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

N'appelant ni observation ni réserve les comptes de gestion 2015 du Receveur municipal sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2015 du service assainissement et celui de la Commune. Constatant un excédent de fonctionnement de 269 987,03 Euros.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Constatant un excédent de fonctionnement de 269 987,03 Euros, le conseil décide, à l'unanimité, d'affecter la totalité en section d'investissement exercice 2016.

BUDGETS PRIMITIFS 2016

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Commune et l'arrête à :

- Dépenses de fonctionnement	490 807,37 Euros
- Recettes de fonctionnement	490 807,37 Euros
- Dépenses d'investissement	1 253 390,49 Euros
- Recettes d'investissement	1 253 390,49 Euros

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 du service assainissement et l'arrête à :

- Dépenses d'exploitation	141 619,69 Euros
- Recettes d'exploitation	141 619,69 Euros
- Dépenses d'investissement	82 457,35 Euros
- Recettes d'investissement	82 457,35 Euros

Pour extrait
en Mairie, le 22 avril 2016
le Maire,